



Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 059-215901224-20230928-14_28092023-DE

République Française
Département du Nord

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : N° 14

RAPPORTEUR : Madame GAILLARD

**INTITULÉ : AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION
OPAH-RU**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 22 Septembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme DROBINOHA
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÈDE ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ; Mme CHATELAIN ;
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. MAURICE
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERT

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LIÉNARD qui a donné procuration à Mme CARDON
Mme LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. DEVILLERS qui a donné procuration à Mme BILBAUT
M. DOBREMETS qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. F. WIART
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET
M. DERASSE qui a donné procuration à M. MAURICE
Mme CHARPENET
M. SIMPÈRE
Mme SAYDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération de Cambrai et la Ville de Cambrai ont manifesté leur volonté d'intervenir sur le parc d'habitat privé ancien du centre-ville historique de Cambrai.

Une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a donc été lancée.

Celle-ci a permis de déterminer un périmètre d'intervention prioritaire et a ciblé les actions à mettre en œuvre pour que cette opération agisse efficacement sur le bâti dégradé et la vacance des logements.

Elle visait également à objectiver les besoins et les enjeux à mobiliser afin de déployer les outils nécessaires et adaptés au traitement de l'habitat privé ancien du centre-ville de Cambrai.

Sur la base de cette étude, les objectifs quantitatifs globaux de réhabilitation sont évalués à 139 immeubles minimum comprenant 180 logements.

Les différents partenaires de l'OPAH-RU vont mobiliser des enveloppes estimatives à hauteur de :

DISPOSITIF OPAH-RU	Anah	CAC	Ville de Cambrai	Banque des Territoires	TOTAL
Enveloppe réservée à l'ingénierie	360 900 €	132 625 €	132 625 €	60 000 €	686 150 €
Enveloppe réservée aux travaux	2 147 700 €	418 250 €	474 250 €	0 €	3 040 200 €
Au total sur les 5 ans	2 508 600 €	550 875 €	606 875 €	60 000 €	3 726 350 €
Coût annuel	501 720 €	110 175 €	121 375 €	12 000 €	745 270 €

Le budget estimatif global alloué à l'opération sur les 5 années est de l'ordre de 3.726.350 €.

Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire a, à l'unanimité, décidé :

- d'approuver la mise en œuvre d'une OPAH-RU au profit du cœur historique de Cambrai pour une durée de 5 ans et sur le périmètre identifié,
- de valider les orientations, les objectifs ainsi que les engagements financiers de la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ladite convention ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés,
- de déléguer au Président ou son représentant délégué le soin de signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

La Ville de Cambrai est engagée depuis 2018 au titre de l'Action Cœur de Ville. Portée par cette ambition, elle a décidé de valider la proposition de convention et les modalités partenariales et financières avec l'ANAH, la CAC, la Banque des Territoires et, dans le cadre de l'Action Cœur de Ville, Action Logement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20230928-14_28092023-DE



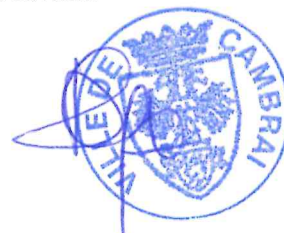
Aussi, il vous est demandé de bien vouloir valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Pour le Maire,
Mme Dominique GAILLARD
Adjointe au Maire déléguée au
Cadre de Vie, à l'Environnement
et aux Travaux



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20230928-14_28092023-DE

